

CHAMPIONNATS DU FINISTERE CADETS, JUNIORS, ESPOIRS, SENIORS

Pont L'abbé le 8 juin 2014

REGLEMENT

Engagements sur le site du CD 29.

Les finales de niveau seront constituées en fonction des performances enregistrées dans SIFFA. Toute absence de performance (athlète n'ayant disputé aucune compétition ou relevant de blessure) pourra être compensée par une performance d'engagement, avec justificatif (perf 2013 par exemple), qui devra être adressée au président de la CSO en même temps que les inscriptions, le 05 juin dernier délai.

L'absence de performance d'engagement ou de performance non justifiée entraînera d'office l'inscription dans les finales les plus faibles.

Le Juge Arbitre ou le délégué CSO validera la constitution des séries et finales.

La confirmation de participation à la chambre d'appel est obligatoire le plus tôt possible, en tout état de cause, 45 minutes au plus tard avant le début de l'épreuve. Tout athlète n'ayant pas confirmé ne sera pas autorisé à participer à l'épreuve. Ceci est valable pour les concours et les courses. Les confirmations doivent être faites par les athlètes, et non par les dirigeants ou autres athlètes.

100 m : séries de niveau, 1 seule finale par catégorie, les 8 meilleurs temps des séries.

Des athlètes de catégorie cadet, junior, espoir pourront participer à la finale senior s'ils réalisent une performance les y autorisant, mais ils ne pourront pas prétendre au titre de leur catégorie. Dans ce cas, ils devront le faire savoir à la chambre d'appel à 12h45 au plus tard pour les femmes et à 13h00 au plus tard pour les hommes.

100 m haies et 110 m haies : finales de niveau pour les catégories suivantes :

CAF, CAM et JUM.

Les JUF, ES et SE pourront courir ensemble selon le nombre de participant(e)s, sachant que les finales par catégories seront privilégiées.

200 m : finales de niveau

400 m, 800 m : finales de niveau

1500 m et distances supérieures : finales de niveau.

Marche :

Chaque club devra fournir un pointeur pour 1 à 3 athlètes engagés, 2 pointeurs pour plus de 3.

Si ces quotas ne sont pas respectés, les athlètes ne seront pas autorisés à prendre le départ de leur épreuve.

Des dossards seront donnés pour la Marche et les Courses de demi-fond. **Prévoir des épingles.**

Jury

Chaque club devra fournir 1 juge par tranche de 5 athlètes, jusqu'à un maximum de 10 juges.

Jury à adresser le mercredi 04 juin 21h00 dernier délai à: pascaldorme@wanadoo.fr

Réunion de jury à 10h15.

Jury :

| | |
|---------------------------------|--|
| Directeur de compétition | Jean-Pierre COSTENTIN (CAB) |
| Juge Arbitre | Monique ATTIBA (QA) |
| CSO/ Chambre d'appel | Pascal DORME (LTA), Pierre L'HARIDON (QA) |
| Protocole | Jean-Yves PENNANEC'H (QA) Jean-Paul LE GALL (CAB) |
| Médecin | Emmanuelle DANIEL (QA), Roland TILLY (LTA) |
| Délégué antidopage | Thierry TRIMAILLE (CAB) |
| Speakers | Philippe MEHU (CAB), Xavier LE LAY (QA) |
| Secrétariat | CDI 29 |
| Starters | Jean-Michel ATTIBA (QA), Jacques MERRET (LTA), Dominique UGUEN (LTA), Romain MAZEAS (ALCP) |
| Chrono Electrique | Pierre COCHOU (CAB), Michel BEYOU (IA) |
| Juges Marche | Gildas SIZORN (ULAQC), Dominique COTONNEC (USB), Eric THIOLOT (LTA) |

Chaque club devra fournir 1 juge par tranche de 5 athlètes, jusqu'à un maximum de 10 juges.
Jury à envoyer pour le mercredi 4 juin avant 21h00 à pascaldorme@wanadoo.fr